

Comité Technique Local du 3 octobre 2016 : « contrôle fiscal » Au pays des bisounours...

Toulouse, le 7 octobre 2016

Ce comité technique local dédié au contrôle fiscal s'est tenu à la demande des organisations syndicales. Cependant, la direction a décidé de réduire les discussions au seul contrôle fiscal externe et ce, malgré deux demandes des organisations syndicales d'ouvrir les débats à l'ensemble de la chaîne du contrôle (de la gestion au recouvrement).

La direction a décidé de ne convier aucun des chefs de service concernés à ce comité technique local !



En préparation de cette instance, nous avons rencontré les collègues des Brigades de Vérification (BDV), des Pôles de Contrôle et Expertise (PCE), de la Brigade de Contrôle et de Recherche (BCR), des Pôles de Contrôle des revenus et du patrimoine (PCRP), la DIRCOFI et la Brigade d'Intervention Interrégionale (BII).

Un questionnaire à destination des BDV et PCE a été rédigé et a servi de base à une contribution adressée au directeur. Elle a été signée par 90 % des personnels.

Après lecture des liminaires, la contribution des personnels a été lue et toutes les signatures ont été remises aux directeurs.

Vous trouverez la liminaire de la CGT (<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/cgi-bin/resoopage.pl?1459>) ainsi que les contributions des personnels (<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/cgi-bin/resoopage.pl?1460> et <http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/cgi-bin/resoopage.pl?1461>) sur notre site internet.

Alors que la direction avait la volonté d'orienter les discussions de ce CTL en fonction de ses propres fiches, nous avons réussi à obtenir que les débats trouvent leurs sources dans le vécu des personnels, sur la base de leurs contributions.

Les échanges ont mis en lumière la profondeur du fossé entre ce que les directeurs vendent et la réalité des services !!



Programmation

Sur l'expérimentation entre la DRFiP et la DIRCOFI :

La direction affirme : « nous souffrons en ce qui concerne la programmation ». Le pôle de programmation expérimenté à la DIRCOFI est la solution miracle...

M. Bès explique que « les emplois, qui **semblent** manquer dans les PCE, sont partis avec les missions ». (sic!!!)

Toujours d'après M. Bès, la répartition des listes provenant de la DIRCOFI n'est pas arrêtée. La direction hésite entre **une répartition respectant les compétences géographiques des PCE** ou l'attribution « en tournant » de l'intégralité d'une liste à un PCE !!!

La première liste doit arriver dans tous les PCE (suivant la compétence géographique) courant octobre et sera accompagnée de fiches méthodologiques d'exploitation.



EN SOUVENIR DE LA SILICON VALLEY



M. Menvielle indique que les PCE seront attendus sur le contrôle événementiel !! Amis collègues, à vos scooters !!! M. Menvielle compte sur vous pour repérer d'éventuels contrôles en vous rendant au bureau !!

M. Menvielle tient à rassurer les collègues des PCE et de la BCR : « ces services ne disparaîtront pas et le pilotage de la BCR par la DIRCOFI n'a rien changé ! Les PCE continuent à faire de l'événementiel et la BCR garde le travail de terrain ».

Même si les directeurs partagent nos inquiétudes concernant les moyens des cabinets comptables qui rendent souvent des comptes lissés, ils insistent tout de même sur le datamining et sa fabuleuse ouverture sur les renseignements provenant de l'extérieur.

Ils ne sont pas à une contradiction près !!!

Applications et outils informatiques:

Une nouvelle application arrive RIALTO MEMO alors que les dysfonctionnements des applications existantes sont déjà chronophages.

Pas d'inquiétude pour les collègues qui ont connu RIALTO INVESTIGATION car MEMO est bien plus ergonomique et surtout seule la partie obligatoire sera utilisée. Ben voyons !!! Une partie optionnelle inutile ?

Comme ils disent, MEMO n'est qu'un outil du déroulement du contrôle.

Il ne resterait à remplir que les parties bloquantes concernant les procédures, les investigations, etc. Actions qui devront se faire avec le chef de service, y compris possibles depuis l'entreprise !!! Ce qui ne prendra pas plus de temps aux uns comme aux autres. Donc pas de gestionnaire de file d'attente pour que les 10 agents d'une brigade aient leur tour auprès du chef de service.

La formation durera un jour et la direction a particulièrement bien choisi les 4 journées qui y seront consacrées : elle aura lieu entre le 9 novembre et 15 décembre, période de fin d'année, hautement stratégique pour les vérificateurs comme chacun sait !

Cette nouvelle application qui modifiera les méthodes de travail sera juste évoquée en CHS-CT (sans aucun vote ni avis des représentants des personnels) et rien en CTL. La direction a-t-elle peur d'un débat sur la réalité de cette application ?

Vive le dialogue dit social !



Sur les liaisons entre services:

Sur les difficultés identifiées d'échanges entre les différents services, la direction s'est engagée à rédiger des fiches confirmant toutes les liaisons notamment pour le contentieux.

À cette occasion, nous avons de nouveau dénoncé l'impact de toutes les désorganisations en cours dans beaucoup de services.

Encore un exemple de vision idyllique des directeurs : **tous les services doivent être à l'origine de signalements** et faire remonter auprès d'une collègue chargée de la programmation-recherche à la division du contrôle. Prévoir une seule collègue pour l'ensemble des services du département ... Ne serait-ce pas un aveu du faible nombre d'alertes ? **Les collègues des services de gestion ont-ils le temps de se pencher sur les dossiers !?**

Le réflexe du contrôle se perd au gré des réformes et des réorganisations.

**Une force
à vos côtés**

**LUTTER
PLUS** 
pour
GAGNER PLUS

**J'AGIS
JE M'ENGAGE
JE ME SYNDIQUE!**

Sur les objectifs en contrôle fiscal externe: enfin ils avouent !

La direction a indiqué que les vérificateurs sont tenus de rendre tout leur programme quels que soient les jours d'absences. En bref, c'est seulement à partir de 20 jours (plutôt 18 d'après nos calculs !!!) d'absence par an pour un même collègue, qu'ils peuvent être pris en compte !!! Donc 10 jours d'absences de 4 vérificateurs différents ne seront pas retenus pour la brigade.

La direction globalise les objectifs par brigade mais pas les absences. Bizarre !!

De plus, M. Menvielle estime que la formation fait partie intégrante du travail des vérificateurs. Pour lui, les jours de formation ne doivent donc pas diminuer leurs charges de travail.

Après diverses interpellations, pour la première fois **officiellement**, la direction avoue : quand elle établit le programme du département en nombre de vérifications, elle effectue son calcul pour avoir au final un matelas d'affaires.

À chacun désormais d'en tirer les conclusions !

Sur les affaires à faible rendement (moins de 7 500€) : selon la direction, il n'y a aucune pression de celle-ci sur les chefs de service quant au nombre. Tout au plus, la direction indique qu'il faut veiller à embrasser tout le champ soumis au contrôle. Alors pourquoi un tel ressenti des agents sur ce point ?

Là aussi à chacun d'en tirer les conclusions !

À propos la nature des vérifications : la direction a été un peu surprise qu'on revienne sur ce point mais les faits sont têtus. Elle a reconnu qu'au lieu d'être sur la base, décidée lors de la mise en place des 35 heures, de 13 affaires par vérificateurs composée de 70% d'opérations lourdes et 30% de ciblées, on en est à 20% de ciblées.

La direction s'est engagée à faire évoluer ce chiffre pour tendre vers les 30%.

Sur les effectifs :

Pour ceux qui croient les directeurs quand ils affirment soutenir leur personnel dans leurs échanges avec la centrale, 2 exemples :

- La direction a avoué qu'elle demandait plus de vérifications pour se constituer un « matelas » qu'elle utilise pour combler une éventuelle baisse. Au lieu de justifier l'impossibilité de remplir les objectifs notamment en raison des déficits d'effectifs, ils font le choix de cacher les difficultés. **Ils se privent donc d'un argument pour plaider la défense de nos emplois !!!!**

- S'agissant du secrétariat pour les 4 brigades, Mme Raynaud de Brianson a refusé d'entendre ce besoin et a affirmé qu'aucun emploi n'était prévu au TAGERFIP sur cette mission.

M. Menvielle ajoute : « Le miracle, c'est l'étage au dessus !!! ».

La direction a demandé à l'inter-région de ne pas assigner d'objectifs en contrôle fiscal externe aux agents A et B du PCE issus de la gestion publique pour l'année prochaine.

LEÇON DE PÊCHE CHEZ LES RICHES...



Encore un scoop de fin de séance :

L'avenir du PCE de Colomiers est menacé puisque M. Bès a confirmé que dès que son effectif sera de 2, **il disparaîtra !!** Dans les faits, les collègues ne sont déjà plus que 2 sur 3 postes existants sur le tableau des emplois. Annoncer ainsi brutalement les choses, au détour d'un échange en CTL, prouve, encore une fois, l'autoritarisme et le mépris de la direction envers les agents.

Sur les remboursements de frais :

La complexité de l'application FDD arrête plus d'un collègue. La direction ne manque pas de zèle pour programmer les formations style Memo, alors qu'elle rechigne à organiser une formation sur place sur FDD basée sur les situations concrètes des agents.

D'autant plus choquant que l'indemnité kilométrique est inférieure à celle du barème fiscal.

La direction à l'écoute des personnels...

Et pour finir...

À la fin de la journée, nous sommes revenus à la charge pour exiger des réponses écrites de la direction.

En effet, les personnels ont fait l'effort de rédiger un état des lieux précis qui appelle également des réponses précises. De plus, cela permettra à M. Marzin (absent de cette instance) de prendre position sur quelques demandes.

Comme d'habitude, la direction a tenté de s'exonérer de cette réponse globale, estime avoir répondu en séance et compte sur les réunions avec les collègues pour la suite.

Les agents ont pris le temps de donner un document écrit, signé par plus de 80% des effectifs des services concernés, donc porteur du vécu de ces services. Par respect des agents, la direction doit faire une réponse écrite.

DÉSORMAIS

La DRFiP ne pourra plus dire : je ne savais pas !

Le sujet a été traité dans une instance statutaire et non lors d'une simple audience.

Elle a enfin dû avouer certaines réalités.

Elle a déjà annoncé un compte rendu de CTL aux vérificateurs lors d'une réunion le 4 novembre. Nous ne doutons pas qu'elle confirmera ce qu'elle a entendu et ce qu'elle a dû reconnaître.

À la DGFIP mobilisons-nous ! décidons l'action !



Vos représentants CGT Finances Publiques 31 à ce CTL :

Boris BEAUDOIN, Rachel TISNÉ BRISON, Marie-Christine LAINÉ,
Séverine BOLOGNESI FOURCADE

Experts : Jean-Jacques BERGOUGNOUX, Véronique BRUNO, Christine LE BERVET,
Robert SARCOS, Maïté SERENA et Caroline VEGA



Retrouvez le dossier complet sur l'évasion fiscale, sur le site de la fédération des finances CGT :

<https://www.cgtfinances.fr/economie/fiscalite/article/dossier-evasion-fiscale-panama-papers-luxleaks-swissleaks>